

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Reclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

ENQUÊTES? POURSUITES?

Il est impossible de définir convenablement la cocasserie des bruits invraisemblables dont le noyau est dit-on une enquête qui aurait pour but de découvrir des «meneurs» qui auraient «chauffé» la population et provoqué les «troubles» du «16 novembre».

C'est fait à noter; il est impossible à ceux qui lancent ou laissent courir ces bruits de leur faire acquérir la consistance suffisante pour qu'il en résulte soit des duels, soit des altercations, soit des brouilles retentissantes, enfin un trouble quelconque dans la vie de tous les jours.

Il est évident qu'une préoccupation domine quelque part et c'est de justifier par un tort à trouver dans le passé ou à faire surgir dans l'avenir à la charge de ceux à qui on voudrait en passer la responsabilité, un impair sans précédent.

Il est évident que si des St-Pierrais ne sont pas envoyés en Sibérie, il y aura des responsables à reexpédier en France.

Ces convulsions sont les signes précurseurs d'une guérison prochaine.

QUELLE PÉTASSE!

On nous affirme que toutes les nuits plusieurs marins sont de faction à l'Usine électrique pour signaler les troubles qui pourraient se produire en ville le pays étant, paraît-il, sous le coup d'une agitation extraordinaire dont on ne peut se douter qu'en dehors de St-Pierre.

A la moindre alerte, ces hommes doivent se rendre à bord du vapeur «Laborieux»,

toujours sous pression.

Les amarres sont larguées et en quelques minutes, l'alarme est donnée à bord de «l'Amiral-Auber», qui envoie aussitôt une compagnie de débarquement rebâti l'ordre.

La population d'ordinaire si paisible, est donc devenue bien dangereuse? On ne s'en douterait pas! Nous avons l'occasion d'être le soir dans les rues souvent même fort taillées, et ma foi, nous n'y avons jamais rencontré que quelques matelots en bordée, ou quelques chiens errants et inoffensifs.

Aussi nous croyons à une fumisterie.

UN CRIME.

Hélas ce n'est pas une fumisterie... C'est devenu un crime.

Lundi soir, à 5 heures, la vedette quittait le bord;... et n'arrivait pas à St-Pierre.

Sept hommes dont deux pères de famille, (l'un de 4 enfants) avaient dans la tempête, les vagues, la neige et le pondrin trouvé une mort horrible sous l'île Massacre.

Ainsi les misérables qui cherchent et cherchent encore un délit, une victime dans la population St-Pierraise, en ont fait d'un coup sept, et sept qui ne leur porteront pas chance.

C'est assez joué avec nos enfants, avec nos marins.

D'ailleurs la France s'émeut, et le courrier en nous apportant l'écho des odieuses calomnies colportées en France par le néfaste Delmont et le farfadet Guernier, se mêle aux nouvelles télégraphiques pour nous montrer le pays tout entier ému des incongruités de la bande de politicards naufrageurs qui veulent perdre une colonie où les francs-maçons seuls ne vivent pas à l'aise.

Mardi à 9 heures, service solennel pour le repos de l'âme des marins morts lundi à la mer, en service commandé.

La quinzaine des Ecoles Libres.

Audience du 11 décembre 1908.

L'affaire Vieillot - Le Hors, (Collège St-Christophe), est revenue, sur opposition devant le Tribunal Correctionnel.

L'impression est un déconcertant désarroi, du côté de la prévention.

Après de magistrales conclusions qui réduisent à néant la formidable machine de l'opportunité, c'est une véritable stééplachase: on passe outre à toutes les objections: sur la composition irrégulière et injustifiée du Tribunal, sur l'absence de toute audition de témoins, sur l'irrégularité d'une instruction émanant d'un gendarme, et, quand on a bien sauté ces obstacles, pourtant formulés en conclusions très nettes... on offre de but en blanc à l'avocat de présenter sa défense sur le fond.

Dans ce réquisitoire, des allusions à des influences occultes, à des dépêches, et à toutes les rengaines que l'on connaît à St-Pierre, motivent d'énergiques protestations de la part de la défense. N'insinuait-on pas même que, derrière les prévenus, c'étaient d'autres personnalités, non représentées aux débats qui devaient être l'objet réel des poursuites requises?

Ce fut sur nouvelle demande du défenseur, et après le réquisitoire seulement, que lecture fut enfin donnée des dépositions non contradictoires reprochées plus tôt par conclusions; l'ordre des débats était ainsi absolument violé, et, après avoir vivement protesté contre des insinuations tendancieuses dont la franchise incontestable du Comité des Ecoles et les efforts faits au grand jour par son comité de Patronage et

la population faisaient bonne justice, M. GAUVAIN démontrait l'insuffisance des pièces du dossier à établir les éléments les plus essentiels de la prévention.

Cette memorable audience, dans une salle comble, avec un auditoire des plus attentifs, comptera dans les annales de la Colonie.

L'incident du Pavillon de Flot.

« Extrait de La Presse Coloniale du 20 Septembre 1908 »

Quant à l'altercation qui s'est produite, mercredi, au Pavillon de Flot, entre M. Légasse et M. Millès-Lacroix — altercation sur laquelle la *Lantirne* nous fournit déjà quelques renseignements — nous avons fait une enquête auprès d'un ami de M. Légasse qui nous a raconté l'incident ainsi qu'il suit :

« M. Millès-Lacroix a cru devoir le prendre avec mon ami Légasse sur un ton que celui-ci ne pouvait accepter.

« Légasse lui a dit : « Pardon, Monsieur le Ministre ! Je ne suis pas un de vos subordonnés. Je ne vous permettrai pas de me tenir un tel langage ! » A quoi le Ministre répondit : « Je me permets, moi de dire que la population de St-Pierre et Miquelon vient de se livrer à une mauvaise festation antipatriote. Vous êtes, così même, un antipatriote ! »

« Mon ami Légasse se leva, alors, et dit : « Je suis plus républicain et plus patriote que vous ! » Puis emporté par la colère, il ajouta : « Vous êtes un bandit colonial ! » Comme Légasse se dirigeait vers la porte M. Millès-Lacroix le retint. « Non ! dit-il ne partez pas ainsi ! Il faut, malgré votre langage, que vous restiez jusqu'à ce que j'aie rédigé un télégramme à envoyer à St-Pierre. »

« Le ministre sonna son chef de cabinet qui arriva aussitôt.

« — C'est la loi, dit-il alors, que nous devons appliquer !

« A quoi Légasse répondit :

« — La population s'est conformée à la loi. Elle ne pouvait admettre un refus d'ouverture d'écoles sous prétexte de non opportunité.

« Puis faisant allusion aux démêlés de M. Millès-Lacroix avec l'administration,

à propos d'une ancienne affaire de courses de taureaux à Dax, M. Légasse ajouta : « Vous aussi vous ne vous êtes pas conformé à la loi ! Et comme maire de Dax, vous avez été suspendu ! »

« Naturellement les propos aigres-doux continuèrent.

« On ne se mit pas d'accord sur le texte du télégramme à envoyer à St-Pierre. Le ministre ne voulut rien promettre au sujet de l'ouverture des écoles.

« — Donnez-moi une réponse quelconque ! s'criait Légasse. Dites-moi un oui ou un non !

« M. Millès-Lacroix ne prononça ni le oui ni le non. Et alors le ton se haussa de nouveau. « Vous êtes un antipatriote ! » répétait le Ministre. « Vous êtes un bandit colonial ! » répondait M. Légasse en rabatant la porte...

« Tel est ce fâcheux incident qui, je l'espère, n'aura aucune suite... »

UNE INTERVIEW DE M. LÉGASSE.

Nous avons pu joindre hier M. Légasse, délégué des îles St-Pierre et Miquelon, au Conseil supérieur des colonies. M. Légasse a vécu vingt ans à St-Pierre; il représente ses électeurs depuis quinze ans; il connaît à fond la question qui nous préoccupe aujourd'hui.

Jeune encore, les traits énergiques sondés d'une moustache noire, le verbe bref et cassant, il me met tout de suite en contact avec ses idées.

— Les événements dont on parle ne datent pas d'hier. Depuis longtemps la population réclame des écoles libres de garçons. Cette population, composée en majeure partie de Bretons — et vous connaissez l'intensité de leur foi — demandait des écoles de frères. Il y a sept ou huit mois de cela, consulté à ce sujet, le ministre déclara qu'il ne donnerait jamais l'autorisation d'ouvrir une école congréganiste dans la colonie et l'administrateur, sans doute sur les conseils du Pavillon de Flot, ajouta qu'il n'en serait pas de même d'une école libre dirigée par des laïques. Fort de cette assurance, confiant dans la légalité, un comité des écoles libres, qui s'était constitué, acheta et aménagea des immeubles; des professeurs sont engagés en France, munis de tous les diplômes et pièces exigées par les règlements administratifs.

— Dans de telles conditions, en France, une simple déclaration eût suffi; aux îles que je représente, au contraire, en vertu d'une vieille ordonnance de 1844, une autorisation est nécessaire; certaines formalités sont requises par le titre III de l'arrêté lo-

cal du 12 août 1903; les professeurs les remplissent intégralement; malgré cela, l'autorisation leur est refusée. « Ces refus sont intervertis à deux reprises différentes : une première fois à l'égard de M. Le Harz, une deuxième fois à l'égard de M. Vie Hot.

— Quelles raisons donnait le ministre ?

— Tout simplement la non opportunité de l'ouverture de ces écoles. Ainsi, il y a déjà, des protestations eurent lieu. Je me suis fait l'écho auprès du Padre Flore dans une lettre du 24 septembre, une seconde du 26 octobre. Dans la première, je disais notamment :

Interprète autorisé de leurs pensées les plus chères, je ne saurais trop protester, si le Ministre, contre cet acte arbitraire, et je ne puis m'empêcher de dénoncer à la reprobation de tous les honnêtes gens qui ont à cœur de sauvegarder la dignité du citoyen français; il est d'autant moins important, d'autant plus odieux, que nos collèges sont entourés de voisins Américains qui possèdent, dans chaque localité telle soit peu importante, des écoles privées complètement libres, et qu'il est dangereux au point de vue colonial de leur donner l'occasion de faire des comparaisons qui seraient à notre désavantage.

Dans la seconde, j'écrivais en terminant : « Si nous insistons tant auprès de vous, Monsieur le Ministre, c'est qu'il y va de la paix du pays ! »

En même temps, je communiquais à M. Millès-Lacroix six protestations couvertes de plus de quinze cents signatures. Premières protestations se trouvaient celle du Conseil municipal, celle de la Société des Tarins, celle du Comité Républicain, celle de la Société de Secours Mutuels. Toute le monde s'unissa dans ce même mouvement pour faire connaître au ministère ses défaillances et ses désideria. Le Pavillon de Flot est resté sourd; vous savez de res...

— Donc, ces troubles n'ont pas été évitemment.

— Vous pouvez vous en rendre compte. D'ailleurs, il y a huit jours, de Fleury, je me trouvais, j'ai télégraphié à M. Millès-Lacroix des nouvelles inquiétantes. J'ai dit : l'urgence de nommer un administrateur titulaire, je lui disais l'exasération de toute cette population misérable qui meurt de faim, au sens littéral du mot. Qui n'ayant plus rien à perdre, se révolterait si on ne lui donnait une rapide satisfaction. Il y a de cela huit jours. Le ministre ne m'a pas même répondu. Jusqu'ici il me faisait toujours, suivant son habitude, des promesses évasives; lors de ma dernière démarche, il ne m'a pas soufflé mot.

— Vous l'avez revu hier, n'est-ce pas ?

— En effet, je me suis présenté au ministère; le ministre m'a reçu immédiatement. Nous avons eu une conversation assez vive mais il ne m'a donné aucune assurance.

— Quelle fut cette conversation ? En est-ce la reproduction exacte ?

Et je soumets à M. Légasse le récit que nous publions ci-dessus.

— Je ne puis pas vous répondre; mais comme nous parlons très haut, on a pu nous entendre de loin.

Et M. Légasse sourit.

— Quoi qu'il en soit, me déclare-t-il, en terminant, dites bien que dans cette malheureuse affaire, j'ai fait tout ce qu'il m'était permis de faire pour mettre en garde le ministère contre la surexagération légitime de la population de St-Pierre et Miquelon. Il dépendait de M. Milles-Lacroix — et de lui seul — de donner satisfaction à ces malheureux pêcheurs. Il n'a pas cru devoir le faire. Il doit en supporter toutes les responsabilités devant le Parlement. Il n'a aucune excuse à faire valoir. Samaladrière et sa tenacité ont été la cause de tout le mal.

Telles furent les déclarations que nous faisons à M. Légasse. Fidèles à notre impartialité nous les reproduisons, comme nous avons reproduit hier la version officielle du Pavillon de Flore.

Maurice RIBET.

Enfin nous recevons, au moment de mettre sous presse la lettre suivante que M. Légasse adresse à M. le Ministre des Colonies :

Paris, le 19 novembre 1903.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le télégramme que j'ai adressé hier à M. Norgeot, maire de St-Pierre, et sa réponse que je reçois aujourd'hui.

« Un ministre aujourd'hui. Fais appel à votre patriotisme et patriotisme population pour attendre décision gouvernementaire calme et confia ce. »

Réponse de M. Norgeot. « Votre télégramme connu. Population confiante se calme mais attend satisfaction.

Signé: NORGEOT. »

Je crois avoir rempli tout mon devoir dans cette affaire : je vous ai signalé à temps la gravité de la situation en vous suppliant d'y remédier au plus tôt.

Une dernière fois, je me permets de faire appel à votre patriotisme pour conjurer de nouveaux malheurs; il y va de l'honneur de notre pavillon et de l'existence même

d'une terre française.

Je vous demande instamment de faire droit aux justes reclamations de nos colons.

Je vous prie également de vouloir bien nommer un administrateur qui soit à la hauteur de la situation.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, il ne vous serait pas possible de faire partir immédiatement le nouvel administrateur, je me verrais obligé de me rendre moi-même à St-Pierre pour aplanir toutes les difficultés.

Le délégué de la Colonie,
Signé: Louis LEGASSE.

JUGEZ-MOI CA

On demande ce que devient l'affaire "Tentative d'assassinat PAUL MAGIE SUR EUGÈNE GÉRARD".

L'instruction est terminée depuis plus d'un an ; la Chambre des Députés en accusation a statué. Un beau jour, une assignation fut lancée, il y a plus de six mois. Cette assignation a été arrêtée. On se demanda pourquoi cette affaire n'a pas été jugée au Tribunal.

On a laissé partir depuis : 1) l'inculpé: deux, plus de confrontation possible; 2) les principaux témoins; — Il est acquis que M. MAGIE a dans son cabinet, répond à M. EUGÈNE GÉRARD, qu'il ne s'accuse pas de cette affaire parce que "La Géorgie" en avait parlé.

Alors, qu'en pensez-vous ?

La question des Ecoles Libres.

La question de l'ouverture de l'Ecole Libre doit être envisagée à plusieurs points de vue.

Jusqu'à présent on a surtout insisté, avec raison d'ailleurs, sur le réel désir que la population de St-Pierre a de posséder une école libre.

Plaçons-nous donc à d'autres points de vue.

1^e L'ouverture d'une école libre ne peut qu'exciter une noble émulation entre pro-

fesseurs et élèves des divers établissements scolaires, et le résultat ne peut qu'être excellent au point de vue de l'instruction.

De plus, l'école libre donnera l'enseignement secondaire, ce qui permettra à beaucoup de parents de garder leurs enfants jusqu'à 14 ou 15 ans au lieu d'être obligés de se séparer d'eux alors qu'ils ont encore tant besoin des soins d'un père et d'une mère.

2^e L'école libre ne doit pas être considérée comme une arme de combat. La population n'a pas, n'a jamais eu l'intention de faire de la politique avec la question des écoles, elle veut avoir le droit de choisir le mode d'instruction qui lui convient le mieux pour ses enfants, c'est tout.

3^e L'école communale est gratuite l'école libre ne l'est pas, et malgré tout ce que l'on a dit, l'école communale aura toujours sa bonne part d'élèves.

Au point de vue budgétaire il y a avantage pour la Colonie à posséder une école libre.

Il résulte des renseignements que nous avons pris qu'environ 300 garçons fréquentent l'école.

Or, en admettant qu'environ 120 élèves fréquentent l'école libre, il en restera 180 à l'école communale. Cet établissement possède 9 professeurs, et pour 180 élèves c'est trop.

Nous estimons qu'on pourrait en supprimer 3 ou 4 et alléger ainsi le budget de 7 à 8.000 francs, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court.

Les professeurs supprimés trouveraient naturellement à exercer ailleurs et il ne leur serait par conséquent porté aucun préjudice.

Si, aux considérations que nous venons d'enumerer, nous ajoutons celle dont nous avons parlé en commençant à savoir : que la majorité de la population désire l'école libre, nous espérons fermement qu'on nous rendra justice en respectant notre liberté.

Echos ! Avis ! Nouvelles !

Nous apprenons que dans une des dernières séances du Conseil d'Administration un des Membres de cette assemblée aurait reçamé un blâme contre l'honorable M. Norgeot, Maire de St-Pierre, pour n'avoir pas pu réprimer la manifestation du 16 novembre et rétablir l'ordre en ville.

Il y a maintenant des gens qui se croient tout permis et ce Membre du Conseil d'Ad-



ministration semble en faire partie.

Le Maire de St-Pierre n'a pas à recevoir de blâme de ses collègues; il est, qu'on le sache bien, le premier magistrat de la ville, celui qui marche de pair avec le Chef de la Colonie, c'est à lui que revient l'opinion de saluer le représentant de la République à son arrivée, et il ne saurait lui, l'élu du peuple, encourir le blâme de celui qu'il peut considérer à juste titre comme un subalterne surtout quand son chef hiérarchique prouve en ne s'associant pas à ses excès de zèle qu'ils ne lui sont pas agréables.

Nous avons tenu à signaler cet incident à nos lecteurs pour qu'ils en fassent leur profit.

Leur Trouille:

Ils l'ont encore malgré la présence sur notre rade depuis 20 jours du croiseur cuirassé «Amiral Thé», avec ses 22 canons et ses 600 hommes d'équipage.

La nuit, leur sommeil est peuplé de cauchemars atroces, au moindre bruit, ils se réveillent en sursaut et prêtent l'oreille, croyant entendre la foule hurlante passer sous leurs fenêtres en proferant contre eux des menaces de mort.

Malgré la lourdeur du grand jour, ils ne sont pas encore bien braves lorsqu'ils sortent enfin, ils ne se remettent que très lentement des émotions éprouvées le 16 novembre.

Rassurez-vous, vous n'avez absolument rien à craindre des St-Pierrais, ils nous ont bien fait voir dans cette journée mémorable du 16 novembre, sur laquelle nous ne reviendrons pas.

La Jaunisse à St-Pierre

Mais qui donc à St-Pierre a assez mal renseigné ces étrangers pour qu'ils aient éprouvé une telle terreur de nos manifestations.

Le 13 janvier 1906, la foule q, il est vrai, envahit le domicile du citoyen Lagrosilière, et commis des dégâts regrettables, mais alors elle savait qu'elle avait affaire à un bandit, à un déclassé, à un farouche révolutionnaire et, ma foi, elle l'a traité comme il le meritait; mais le 16 novembre c'était tout différent, aussi nous nous demandons de nouveau quel est le farceur qui les a si mal renseignés. Il faut qu'il nous ait comparé à des cannibales africains ou à des sauvages de la Nouvelle Zélande pour leur avoir inspiré une telle crainte.

Aussi nous ne pouvons nous empêcher de le demander à tous les échos, ce microbe de la crainte, d'où vient-il, où est-il, où se cache-t-il?

Suffit qu'on nous l'apporte, afin que nous l'envoyions à Paris, en colis postal, à la Faculté de Médecine, qui, nous l'espérons, nous enverra le contre poison!

L'âge d'or à St-Pierre. SOUS LA NEIGE

Nous sommes heureux d'apprendre à la population de St-Pierre que les mauvais jours sont finis!

Le Gouvernement de la République faisant enfin droit aux justes doléances des habitants va entreprendre toute une série de réformes qui auront pour résultat de ramener la prospérité dans le Pays.

Les droits seront abolis, le nombre des fonctionnaires diminué, le barachois va se repeupler, la pêche sera fructueuse et la morue se vendra fort cher.

Resolus à se montrer dignes de l'entente cordiale, les St-Jeannais vont abolir le Bait-Bill, et d'innombrables galoper's anglais viendront trasiquer à St-Pierre comme par le passé.

Poussant sa sollicitude encore plus loin, le Gouvernement, considérant qu'une école libre à St-Pierre est un établissement dangereux et antipatriotique, vient de regarnir les deux professeurs qui avaient eu l'audace d'en ouvrir une, de plusieurs centaines de francs d'amende et d'en reordonner la rerefermeture.

Aussi nous ne saurions trop féliciter nos gouvernants de leur attitude énergique, ni trop les remercier d'avoir su nous prouver ce dont nous nous doutions déjà, à savoir ce qu'est la LIBERTÉ, un vain mot.

C'est là une première réforme d'où découleront à St-Pierre beaucoup d'autres: Courage! ne vous arrêtez pas en si bonne voie, vous le savez il n'y a que le premier pas qui coûte!

Société Musicale de St-Pierre AVIS.

Le Comité informe les Membres honoraires de la Société que le premier bal leur sera offert le samedi 9 janvier prochain.

Une circulaire ultérieure leur fera connaître le local où ce bal aura lieu.

Le cours de musique sera ouvert à la Mairie à partir du 2 janvier.

Prière de se faire inscrire chez M. Th. Déminiac qui fera connaître aux élèves les obligations exigées pour suivre ce cours.

LES BILLARDS VAUBAN.

BREVETÉS S. G. D. G.

Nouveau jeu de famille et de salon qui a fort bien réussi en France. — 1^{re} Médaille de Vermeil 6^e Concours Lépine 1903.

Qui n'a pas construit des forteresses? A qui n'est-il pas arrivé de rêver, à la devancière d'un marchand de jouets, à la vue d'un de ces prestigieux étalages où des armées de soldats de plomb, postés dans d'imposantes places fortes, semblaient tout prêts à en venir aux mains?

Mais que faire de ces soldats?

Une fois placés, comment les faire avancer, lutter, comment les animier? Suivant quelques règles et par quel procédé vont-ils se disputer les villes qu'ils occupent? Tour à tour vainqueurs ou vaincus, comment les diriger d'une manière simple et vivante à la fois?

En usant de pions rigides poussés par un propulseur élastique, puis en coupant le nouveau billard d'obstacles appropriés, l'inventeur est parvenu à imposer, dans des dimensions très réduites, une planche à jeu sur laquelle des pions carrés, projetés par un porc-épic, ricochent contre des remparts savamment disposés selon les principes de fortification de l'immortel créateur de nos places fortes, Vaban. Ils se prennent les uns les autres, se font des prisonniers, se disputent de deux à neuf villes, selon les modèles.

Consultez les tarifs, prospectus et faites votre commande pour les longues soirées d'hiver chez M. Jean-Baptiste Legasse.

NOUS ACHETONS
les timbres poste ayant servi de
ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état préparés et sans décoloration.

4 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent
4-5 c.	2 f 00 %	10 c.	3 f 00 %
15 c.	2 f 50 %	20 c.	40 f 00 %
25 c.	4 f 00 %	30 c.	45 f 00 %
40 c.	12 f 50 %	50 c.	20 f 00 %
75c-1f.	30 f 00 %		Payement p, retour

Adresser communication-envois à
THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}
Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.